



VersaillesGrandParc  
communauté d'agglomération

DÉCISION

N° 2011-05-02

**Objet : Demande d'attribution d'une subvention pour la construction d'une déchèterie sur la commune de Bois d'Arcy auprès du Syctom de Paris.**

**Le Bureau légalement réuni sous la présidence de M. de MAZIERES le 25/01/2011,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son art L 5211-10

**Vu** la délibération N° 2010.01.05 du 28 janvier 2010 portant délégation de compétence au Bureau communautaire pour solliciter toute subvention sur des opérations suivies par l'Union Européenne, l'Etat, la Région, le Département ou tout autre organisme ;

**Considérant** la délibération n°C 1397 (04-b1) du SYCTOM de Paris, adoptant le principe de mettre en place un dispositif d'aide à la réalisation de déchèterie ;

**Considérant** que la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc s'engage dans un projet de construction d'une déchèterie sur la commune de Bois d'Arcy visant à améliorer la gestion des déchets des habitants des communes adhérentes ;

**Décide**

**Article 1** - d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à solliciter la subvention correspondante auprès du Syctom de Paris ;

**Article 2** - que Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision ;

**Article 3** - Dit qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :

- ✓ Monsieur le Préfet des Yvelines,
- ✓ Monsieur le Comptable de la Trésorerie Municipale de Versailles.

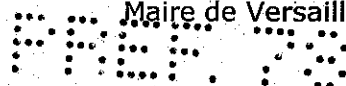
Fait en 2 exemplaires, à Versailles, le

**30 MAI 2011**

Le Président

**François de MAZIERES**

Maire de Versailles



01 30 83 03 10